

## Mission d'animation du chantier collectif du Comité technique « Foncier et développement » sur la sécurisation du foncier agropastoral

### Termes de Référence

#### 1. Contexte et enjeux du chantier

##### 1.1 Une réflexion historique du Comité sur l'enchâssement social des droits et les limites des politiques de formalisation

Le Comité technique "Foncier et développement" a mis en évidence dans nombre de ses travaux le caractère éminemment socio-politique du foncier et œuvre à une meilleure compréhension et reconnaissance de l'**enchâssement social des droits fonciers locaux**. Les droits sur la terre et les ressources qu'elle porte sont en effet profondément intégrés dans les structures sociales, les rapports de pouvoir et les normes locales.

Plutôt que de considérer le foncier comme un objet purement juridique ou technique, le Comité insiste sur sa dimension socialement construite. Les systèmes fonciers locaux se caractérisent la plupart du temps par une superposition de droits détenus par plusieurs acteurs, et pouvant s'appliquer à un même espace. L'approche par **faisceau de droits** permet de décrire ces multiples cas de figure. Le faisceau de droits est composé d'un ensemble de droits élémentaires parmi lesquels on distingue des droits opérationnels (qui portent sur la ressource elle-même : droit d'aménager, droit de cultiver, droit de prélever des ressources, droit d'entrer et de traverser) et des droits d'administration (qui organisent les droits opérationnels et leur répartition : droit d'aliéner, droit d'inclusion/exclusion, droit de gestion interne).

Le Comité plaide pour des politiques foncières qui ne se limitent pas à sécuriser la propriété individuelle mais qui reconnaissent la diversité de ces **droits fonciers locaux (individuels et collectifs) ainsi que les arrangements existants entre acteurs**. Il soutient la conduite de processus de réforme foncière qui s'appuient sur des concertations multi-acteurs inclusives permettant de définir une vision partagée des enjeux et des orientations à promouvoir.

**Les choix opérés dans les politiques foncières ne sont en effet pas neutres** : ils peuvent induire des modifications de la répartition des droits sur la terre et les ressources naturelles entre les différents groupes d'acteurs. Les politiques foncières définissent : (i) les types de droits juridiquement reconnus et leurs modes de légalisation (et donc aussi les droits non reconnus) ; (ii) les modes de transfert de ces droits, et leurs contraintes ou limitations ; (iii) ainsi que les instances chargées de définir, allouer, administrer les droits et d'arbitrer les conflits. Les réformes engagées à partir des années 90 se situent pour la plupart dans des contextes de libéralisation économique et s'inscrivent principalement dans deux grands types de paradigmes :

- Le paradigme de « remplacement » visant à promouvoir une propriété privée et le marché foncier, considérés comme conditions du développement économique : ces options tendent à simplifier l'accès au titre foncier, déconcentrer et réformer l'administration foncière (ex : Rwanda, Bénin après la réforme de 2013)
- Le paradigme d'« adaptation » consistant à mettre en place un cadre légal et institutionnel sécurisant les droits fonciers locaux et favorisant leur évolution pacifique. Il s'agit alors de

créer un nouveau statut juridique, légalisant des droits coutumiers individuels ou collectifs, s'appuyant souvent sur la mise en place d'une administration foncière spécifique à l'échelle communale, proposant parfois des outils de gestion des ressources naturelles partagées du type conventions ou chartes foncières locales (ex : Madagascar 2005, Burkina Faso 2009, Bénin 2007).

L'analyse des politiques déployées ces trente dernières années, restituée dans l'ouvrage collectif du Comité [La formalisation des droits sur la terre dans les pays du Sud](#), montre aussi que la manière dont elles sont mises en œuvre est autant la résultante des compromis passés et traduits dans les textes, que des pratiques des acteurs locaux. Ceci pose la question des dispositifs prévus et de leur cohérence, des interprétations divergentes qui peuvent être exercées par les acteurs opérant sur les territoires, du financement nécessaire pour le déploiement de la politique à l'échelle nationale, des biais induits par la temporalité réduite des projets de mise en œuvre, etc.

Force est de constater que peu de politiques foncières récentes ont fait de la sécurisation des espaces pastoraux et des arrangements locaux passés entre acteurs autour des ressources naturelles une priorité. Celles-ci se sont davantage concentrées sur la délivrance de certificats et la réalisation de cadastres permettant de formaliser les droits d'administration d'individus sur les terres agricoles, rendant ainsi plus précaire la situation des autres ayants droit (dépendants familiaux, migrants, pasteurs, etc.), et parfois entraînant même une remise en cause des accords passés pour faciliter leur accès aux terres et aux ressources naturelles.

## 1.2 Des travaux complémentaires sur les communs

Fondés sur la **notion de partage** et du « gérer ensemble », les communs font depuis quelques années l'objet d'un intérêt croissant et d'un renouveau aussi bien au niveau de la recherche, que dans les institutions internationales. Ils offrent en effet une lecture alternative des relations entre les hommes à propos de la terre et ses ressources que celle du modèle d'organisation fondé uniquement sur la propriété privée ou publique. Le Comité technique « Foncier & Développement » s'est emparé de cette question et a conduit un chantier de réflexion animé par les équipes du Cirad qui a donné lieu à la publication en 2017 d'un ouvrage collectif sur les [approches par les communs](#).

Ces travaux se sont inscrits en continuité directe avec les réflexions du Comité et invitent à **repenser la sécurisation foncière au regard de l'usage plutôt que de la propriété**. Il s'agit d'adopter une approche fonctionnelle des rapports fonciers, et de questionner les régimes d'appropriation au-delà du statut juridique de la terre, en appréhendant le droit à l'usage comme une relation sociale co-construite et définie en fonction du rôle attribué aux ressources territorialisées.

L'approche par les communs repose sur trois composantes indissociables de la définition de tout commun, à savoir : une **communauté**, des **ressources territorialisées**, et la réactualisation des **règles** élaborées par cette communauté pour en réguler l'usage en fonction de l'évolution du contexte écologique, social et économique (CTFD, 2017). Les communautés y sont envisagées comme des collectifs d'usagers et d'ayants droit appartenant à des réseaux pouvant intervenir à différentes échelles. Le terme ressource exprime l'attribution d'une valeur à un élément matériel ou immatériel, de par son usage, à un instant donné, par un individu ou un collectif, dans le but de satisfaire ses besoins. Son accès et son usage sont régis par des règles négociées et façonnées qui régissent notamment les droits d'accès (accès libre, accès autorisé, accès exclusif collectif, accès exclusif individuel).

Le besoin de l'AFD d'approfondir les réflexions pour aboutir à des orientations plus opérationnelles a conduit à initier un partenariat avec le département de la recherche qui a débouché sur la production d'un [guide opérationnel](#) mobilisable notamment par les équipes projets de l'AFD sur la manière d'intégrer les approches par les communs dans les projets de développement financés par l'AFD.

Différents formats ont permis de valoriser ces travaux sur les communs avec notamment la publication d'un certain nombre d'[études de cas](#), de [fiches pédagogiques](#), la réalisation d'un chapitre de l'[ouvrage sur le foncier rural dans les pays du Sud](#) coordonné par le Pôle foncier, ainsi qu'un chapitre du [MOOC « Foncier & Développement »](#) conçu par le Comité Foncier avec l'appui de Campus AFD.

### 1.3 Une volonté de capitaliser les démarches d'aménagement et de sécurisation des communs agropastoraux

Dans la poursuite de ce processus, est né un intérêt partagé avec le département de la recherche et l'Agence AFD de Dakar pour approfondir les modalités d'accompagnement des **dialogues de politique publique** : le cas de la **vallée du fleuve Sénégal et les communs agropastoraux** qui y existent ont été retenus comme étude de cas. Ce travail de capitalisation conduit par le Cirad, l'AFD et la SAED a donné lieu à des rapports de synthèse et des entretiens filmés qui ont été mis en ligne sur un [site Internet](#) dédié, au côté de nombreuses autres ressources sur le développement territorial de la Vallée du fleuve Sénégal.

Un **séminaire régional sur la gestion foncière locale** a également été organisé par le Comité Foncier en mars 2023 à Saint-Louis (Sénégal). Il a regroupé soixante-dix participants ayant des ancrages institutionnels différents (leaders et animateurs d'organisations de la société civile, agents des administrations foncières, universitaires, élus locaux, experts et chercheurs) qui ont partagé leurs expériences et analyses, en focalisant l'attention sur les initiatives engagées dans leurs pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal, Madagascar, Mali, Niger). L'une des quatre thématiques abordées durant ce séminaire était centrée sur les modalités de sécurisation des espaces et droits pastoraux et les aménagements à même de préserver les systèmes d'élevage mobiles.

Cette session a examiné la problématique des **défis liés à l'aménagement du territoire et à la préservation de la vocation des espaces pastoraux** en contexte de crise sécuritaire et de stabilité relative. Les communications ont mis l'accent sur les visions et options définies par les Etats pour promouvoir un équilibre durable entre processus d'individualisation des droits fonciers et dynamiques de reconnaissance, sécurisation, valorisation des ressources communes, notamment des ressources pastorales. **Plusieurs expériences ont été présentées** : (i) Schémas d'Aménagement Foncier au Niger et préservation des espaces pastoraux : le cas du SAF de Dosso ; (ii) Expériences d'aménagement et de sécurisation des espaces pastoraux dans la région de l'Est au Burkina Faso ; (iii) Expérience d'aménagement agropastoral porté par le GIC des Collines au Bénin ; (iv) Articulation entre POAS (plans d'occupation et d'affectation des sols) et UP (unités pastorales) au Sénégal. Ces communications ont été reprises dans un numéro de [Regards sur le foncier](#). Une [Note de synthèse](#) sur les défis de la reconnaissance des communs pastoraux dans un contexte de crise multidimensionnelle en Afrique de l'Ouest a également été publiée.

### 1.4 Une réflexion sur l'intégration du droit négocié dans les politiques foncières

Parallèlement à ces réflexions, le Comité a travaillé durant sa dernière convention sur la manière de **mieux prendre en compte dans les politiques publiques les droits pastoraux**. Il a conduit à cet effet un travail de réflexion en faveur de la reconnaissance et sécurisation d'un droit des usages (accès aux fourrages herbacés et aériens, aux minéraux des cures salées, abreuvement dans les mares, puits traditionnels, ouvrages aménagés, etc.) avec des accès prioritaires en fonction de la rareté des ressources, qui viendrait compléter les dispositions juridiques des pays qui sont souvent uniquement centrées sur la reconnaissance et formalisation des droits d'appropriation sur la terre. L'analyse contrastée des [trajectoires des politiques et du droit foncier agropastoral](#) de plusieurs pays (Nigeria, Niger, Tchad) avait souligné la diversité d'options politiques promues allant d'une promotion de l'appropriation privée des espaces pastoraux (Nigeria) à une approche plus nuancée favorisant un usage partagé de la terre et de ses ressources (Niger).

Le Comité a soutenu sur ces mêmes problématiques une initiative portée par la Plateforme pastorale du Tchad, la CEDEAO, la CEEAC et le CILSS, qui ont organisé en novembre 2021 à N'Djamena un **colloque régional sur la sécurisation du foncier agro-pastoral**. Quatre axes ont structuré les discussions en vue d'alimenter les réflexions sur les politiques foncières : (i) les processus d'élaboration des politiques foncières agro-pastorales ; (ii) les statuts des terres agro-pastorales et des communs pastoraux ; (iii) les dispositifs de gouvernance responsable du foncier agro-pastoral et (iv) les mécanismes d'information et de défense des droits par les agriculteurs et les éleveurs.

Ces 3 jours de rencontres ont abouti à la rédaction de la [Déclaration de N'Djaména](#), qui invite les différentes parties prenantes à suivre les recommandations formulées pour la mise en œuvre de politiques volontaristes et cohérentes de gestion du foncier agro-pastoral essentielles au développement économique équitable et durable, à la viabilité socio-écologique et à la paix.

Toutes les présentations et vidéos des interventions sont disponibles sur le site du Colloque : <https://www.foncier-ndjamena2021.org>

### **1.5 Un accompagnement de la contribution des organisations de la société civile au dialogue politique sur la sécurisation des systèmes d'élevage pastoraux et agropastoraux**

D'autres **dynamiques d'expertise collective** ont été soutenues par le Comité entre 2021 et 2024 auprès d'acteurs de territoires du bassin méditerranéen (ORMVAO au Maroc, CRDA de Medenine en Tunisie, Fédération des Alpages de l'Isère en France) avec l'appui de l'Iram afin d'accompagner des réflexions sur les **modalités de régulation de l'accès aux ressources pastorales**. Ces travaux ont permis de croiser les expériences de chaque territoire en s'interrogeant sur : (i) les dispositifs locaux les plus à même dans chaque contexte d'assurer une gestion responsable et durable des parcours, (ii) les statuts des parcours collectifs à promouvoir, ainsi que (iii) les démarches à mobiliser pour parvenir à des propositions de réglementations pastorales légitimes et légalisées. Ces réflexions ont été restituées dans une [publication](#) et ont fait l'objet de plusieurs séminaires de travail et ateliers de restitution dans les territoires et pays concernés.

Enfin, le Comité a soutenu la **préparation des organisations de la société civile régionale au Forum de haut-niveau sur le pastoralisme « Nouakchott + 10 »** qui s'est tenu en novembre 2024 et a fait l'objet d'une [déclaration](#). Ce forum organisé par le CILSS, l'UEMOA et la CEDEAO dix ans après la première déclaration de Nouakchott a réuni plus de 300 participants venus de toute la région ainsi que les Ministres de l'Élevage et de l'Agriculture de plusieurs pays pour dresser un bilan partagé de la décennie écoulée et identifier des perspectives d'avenir.

Le Comité a soutenu la préparation de la société civile à cette importante rencontre à travers l'organisation de concertations au niveau national dans 8 pays (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Ghana et Nigeria), afin de permettre aux organisations d'éleveurs et organisations de producteurs d'échanger sur le bilan tiré des actions passées, les principaux défis actuels à relever et les recommandations qu'elles souhaitent porter. Ces réflexions ont ensuite été partagées au niveau régional, lors d'un atelier préparatoire sous la coordination de RBM-APESS-ROPPA, avec l'appui du CILSS, de l'UEMOA et du Comité, qui a donné lieu à une [note de position](#) commune, présentée aux décideurs lors du Forum Nouakchott+10.

En 10 ans, de nombreux acquis ont en effet été enregistrés : reconnaissance du pastoralisme comme un secteur d'activité majeur à soutenir au sein des systèmes alimentaires régionaux, adoption de nouveaux textes législatifs relatifs à la transhumance permettant de sécuriser la mobilité du bétail, renforcement des organisations professionnelles, réalisation de nombreux investissements structurants, etc. Mais les défis restent de taille : renforcement du maillage des infrastructures hydrauliques pastorales et responsabilisation des acteurs locaux dans leur gestion, accueil des personnes déplacées toujours plus nombreuses avec l'aggravation de l'insécurité, négociation d'accords bilatéraux pour lever les entraves à la mobilité rencontrées sur certains couloirs de transhumance, lutte conjointe contre l'augmentation alarmante du vol du bétail, mise en place d'outils d'aménagement du territoire et de sécurisation juridique du foncier pastoral, renforcement de la cohésion sociale sur les territoires, meilleure prise en compte des aspirations et projets spécifiques des femmes et des jeunes dans leur diversité, accompagnement de la transformation des systèmes d'élevage et de leur connexion au marché afin de répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire et réduire la dépendance des pays aux importations.

Les spécificités des contextes et la diversité des situations vécues dans les différents pays du Sahel et du Golfe de Guinée ont été partagées, mais les constats restent unanimes : pour trouver des

solutions aux défis actuels, la collaboration entre Etats demeure primordiale et des actions coordonnées doivent être engagées, conformément aux orientations définies dans la [stratégie régionale de développement des élevages et de sécurisation des systèmes pastoraux](#) adoptée en juillet 2024. Dans la déclaration du Forum Nouakchott+10, les Etats, OIG, OPR, ONG, OSC, populations, PTF s'engagent à mettre en œuvre des programmes d'opérationnalisation de cette stratégie de manière coordonnée.

Ce processus de préparation de la participation la société civile au Forum Nouakchott+10 a fait l'objet d'une [publication](#) du Comité et d'une restitution à Paris avec des représentants d'organisations pastorales et des décideurs du Bénin, du Sénégal et du Niger, dont les points saillants ont été repris dans une [note de synthèse](#).

## 2. Objectifs du chantier

### 2.1 Animer une réflexion collective sur la sécurisation du foncier agropastoral

Dans la continuité des travaux passés et des réflexions initiées à Saint-Louis en 2023 et actualisées début 2025 avec les membres, ce chantier de réflexion du Comité technique « Foncier et Développement » doit permettre de capitaliser les initiatives existantes et animer une réflexion collective afin d'identifier des pistes d'action pour améliorer la **sécurisation du foncier agropastoral dans les pays du Golfe de Guinée**.

Cet enjeu revêt une importance croissante du fait de l'**accentuation des pressions** qui s'exercent sur ces ressources et de l'incomplétude des politiques foncières qui ne tiennent souvent pas compte des enjeux de sécurisation des droits pastoraux. Ainsi, sous l'effet des dynamiques locales d'extension du front agricole, de conversion des usages des sols liés à l'urbanisation, de la dégradation des pâturages et de la raréfaction des ressources en eau due aux changements climatiques ou encore du développement de projets à emprise foncière qu'ils soient publics ou privés (projets agricoles, industriels, miniers, etc.), les terres de parcours sont les premières menacées. Les **droits des éleveurs présents sur ces terroirs depuis parfois plusieurs générations sont rarement pris en compte** dans les législations nationales et ceux-ci peuvent faire l'objet de déguerpissements sans opportunité d'être réinstallés sur d'autres territoires ou de recevoir des compensations justes.

L'aggravation de la situation sécuritaire marquée également ces dernières années par une explosion des vols de bétail a fortement modifié les conduites d'élevage et demandé aux pasteurs et agropasteurs une adaptation nouvelle en cherchant de nouveaux itinéraires et en renforçant la sécurité physique des bouviers et des troupeaux. Les enjeux de **préservation de la mobilité** demeurent prégnants alors même que plusieurs Etats ont fermé leurs frontières et que le processus de décentralisation induit une fragmentation des espaces pastoraux, rendant d'autant plus importante la coopération intercommunale et transfrontalière. L'aménagement du territoire, la sécurisation des couloirs à bétail, la création de nouvelles infrastructures pastorales permettant de faciliter l'accès à l'eau et la valorisation optimale des espaces dédiés à l'élevage constituent des instruments de développement majeur pour les collectivités territoriales et l'Etat et offrent des opportunités de collaboration et responsabilisation des organisations d'éleveurs.

Face aux risques induits par les changements d'usage des zones pastorales, la fermeture des couloirs à bétail ou la privatisation des espaces communs, la sécurisation du foncier agropastoral demeure un véritable enjeu. De nombreuses approches sont déployées sur les territoires et il s'agit de documenter les stratégies de sécurisation et modalités de gouvernance promues dans les contextes des pays du Golfe de Guinée, afin d'alimenter une réflexion collective et tirer des enseignements utiles en termes d'action publique.

## 2.2 Centrer les réflexions sur l'analyse des pratiques des acteurs

Pour ce faire, il est proposé d'analyser les **dispositions juridiques** prises par différents pays, ainsi que la manière dont elles sont opérationnalisées, notamment concernant les **accords sociaux autour de l'usage des ressources agropastorales**. Ces arrangements évoluent dans les territoires sous l'influence : (i) de **nouvelles dynamiques territoriales** (extension du front agricole et des cultures pérennes sur des espaces communs valorisés par l'élevage, accueil de réfugiés impactant les équilibres socio-politiques des territoires, violences, insécurité et politique sécuritaire, reconfiguration des circuits commerciaux, etc.) et (ii) de **nouvelles orientations politiques** (limitation de la transhumance transfrontalière, régulation de la mobilité interne, création de zones pastorales et de forêts classées, politiques foncières centrées sur la formalisation des droits fonciers individuels et collectifs plutôt que sur la sécurisation des contrats agraires et accords sociaux, etc.)

Le chantier vise à documenter, sur un échantillon de territoires agropastoraux, la manière dont les acteurs investissent les **arènes socio-politiques locales** et mobilisent les **différents registres de normes et instances d'autorité et de pouvoir**, dont les dispositifs juridiques à leur disposition afin de (re)négocier des règles d'accès partagé aux ressources (les logiques d'acteurs à l'œuvre pouvant renforcer comme remettre en cause les arrangements passés). Les effets sociaux, politiques, économiques, environnementaux des évolutions en cours tenteront aussi d'être appréhendés dans leur complexité.

Les territoires faisant l'objet d'aménagements spécifiques, afin d'optimiser le potentiel fourrager des espaces pastoraux ou l'utilisation des couloirs de transhumance, comme ceux ne faisant l'objet d'aucun investissement d'ampleur seront analysés. Une attention particulière sera portée aux zones faisant l'objet de réflexions spécifiques avec les partenaires du Comité ou zones d'intervention de projets de mise en œuvre de politiques publiques. Sont proposés notamment comme zones d'études à privilégier parmi d'autres le Nord de la Côte d'Ivoire, du Bénin et du Togo.

## 2.3 Favoriser les regards croisés entre acteurs des territoires autour de questionnements communs

Il s'agit, dans une **diversité de contextes**, d'appréhender les questions suivantes et d'analyser les pratiques des acteurs sur des territoires donnés : Quelles stratégies efficaces sont déployées par les acteurs au niveau local, régional et national afin d'éviter la privatisation progressive des espaces pastoraux ? Quel(s) statut(s) juridique(s) et règles de gestion permettent de sécuriser la vocation de ces espaces ? Quelles évolutions législatives et modalités de gouvernance sur les territoires permettent de protéger les différents types de droits et les accords négociés localement sur le partage de l'accès aux ressources ? Quelles implications cela induit sur la manière dont sont façonnées et mises en œuvre les politiques Agricoles et foncières ? Comment ces dernières pourraient être alimentées par ces expériences ?

Il s'agit enfin de **favoriser des dialogues multi-acteurs**, afin de permettre de croiser les regards, les perceptions et compréhensions des dynamiques à l'œuvre, afin d'éclairer de manière objective l'action publique et en se fondant sur des **analyses issues de données empiriques**. Ce processus collectif vise in fine à alimenter les réflexions des décideurs et acteurs de terrain sur la manière dont pourraient s'opérationnaliser les politiques de chaque pays en s'inspirant aussi bien des dynamiques porteuses existantes, que des écueils rencontrés sur certains territoires.

## 2.4 Alimenter le dialogue de politique publique

Dans la perspective de l'Année internationale des parcours et des pasteurs qui se tiendra en 2026, le chantier vise aussi à compléter les travaux conduits par ailleurs par différentes institutions régionales et internationales. Le chantier ambitionne ainsi d'identifier dans les contextes étudiés les facteurs de blocage rencontrés pour assurer une meilleure reconnaissance et sécurisation des droits d'accès aux ressources agropastorales, les éventuels points de divergence, mais aussi **les leviers qui font consensus** et qui pourraient davantage être accompagnées aux différents niveaux par les acteurs des territoires et par les politiques publiques. Ces leviers sont multiples et peuvent relever par exemple :

- Des instruments de politiques publiques : réglementation sur la conversion des usages des sols, révision des statuts juridiques des espaces pastoraux, révision des textes nationaux régissant le pastoralisme, reconnaissance juridique des accords sociaux / arrangements locaux issus d'un droit négocié local (conventions locales, chartes foncières, plans d'occupation des sols, etc.) ;
- Des outils et modalités de gouvernance locale : fonctionnement des instances de gouvernance foncière et des espaces de concertation multi-acteurs, prise en compte dans les politiques de développement local et/ou schémas d'aménagement du renforcement des complémentarités entre activités agricoles et d'élevage, modalités de négociation et de recours des acteurs en cas de conflits, etc.

Le chantier doit permettre ainsi d'éclairer les modes de sécurisation qui font le plus sens localement, afin de permettre de **dépasser l'opposition entre sécurisation des communs et formalisation des droits fonciers**. Il s'agit de préciser les conditions dans lesquelles ces deux modes de sécurisation font sens et de proposer des modalités possibles d'articulation et de complémentarités, en s'appuyant sur les arrangements passés entre acteurs sur les territoires et en s'intéressant autant aux modes de gouvernance aux différentes échelles et à leurs articulations, qu'à la reconnaissance juridique des droits exercés sur la terre et ses ressources (droits d'appropriation, droits négociés prioritaires, autres types de droits) et des transferts de droits, ainsi qu'aux règles et mécanismes d'arbitrage.

### 3. Résultats attendus

#### 3.1 Etat des lieux et revue de la littérature

Il s'agit tout d'abord d'établir un **panorama des configurations existantes dans les différents pays du Golfe de Guinée** (caractéristiques des systèmes agraires, implications opérationnelles des orientations promues dans les textes régissant le pastoralisme et la mobilité, effets sur le terrain des outils promus dans les politiques foncières, modalités concrètes de mise en œuvre des programmes à grande échelle dans le domaine du foncier et du pastoralisme, etc.) et de caractériser la manière dont ils envisagent la **gouvernance des espaces-ressources valorisés par les systèmes pastoraux et agro-pastoraux** dans un échantillon de territoires (pâturages naturels, terres salées, vaine pâture des espace cultivés après les récoltes, parcelles de cultures fourragères, eaux de surface, points d'eau aménagés, couloirs de transhumance, aires de repos, espaces riverains des points d'eau et des marchés à bétail, espaces en périphérie des aires protégées et forêts classées, etc.).

**Ces espaces-ressources sont imbriqués et leur valorisation rendue possible par les systèmes pastoraux et agropastoraux grâce à la mobilité** s'exerçant de l'échelle locale jusqu'à l'échelle régionale avec la transhumance transfrontalière. Sur ces différents espaces-ressources, les règles d'accès, modalités de gestion et instances de gouvernance sont façonnées par les acteurs locaux, souvent sans liens directs avec les outils prévus dans le droit positif. Par ailleurs, des options politiques, parfois traduites dans de nouvelles réglementations foncières ou codes pastoraux par la **promotion d'outils d'aménagement du territoire, instruments juridiques nouveaux ou d'instances de régulation**, orientent la manière dont les acteurs envisagent le devenir des systèmes pastoraux et viennent influencer sur les capacités de négociation de règles d'accès des différents groupes d'acteurs sur les territoires : zonages et immatriculation foncière pastorale, privatisation des terres collectives, création de ranchs privés, reconnaissance des conventions locales, schémas d'aménagement foncier et/ou pastoral, limitation de la transhumance et/ou promotion de la sédentarisation, conventions de pâturage (annuelles/pluriannuelles), groupements pastoraux, associations foncières pastorales de gestion collective des espaces pastoraux, etc.

La diversité des options promues, la manière dont elles sont mises en œuvre (conformément au droit ou pas) illustre la diversité des trajectoires historiques des différents territoires et pays et peut influencer fortement sur les **dynamiques d'évolution des systèmes agraires** en favorisant certains systèmes de production / modèles d'exploitation agricole / modes de conduite d'élevage / usagers

au détriment d'autres. Cette diversité d'approches et de visions induit aussi une complexification de la mobilité et une fragilisation des collaborations multiformes existantes entre les différents systèmes d'élevage qui est susceptible à terme d'impacter leur compétitivité.

Une synthèse de ces enjeux sera produite, en s'appuyant sur une revue de la littérature qui sera illustrée d'exemples s'appuyant sur les contextes rencontrés dans les pays du Golfe de Guinée.

### 3.2 Etudes de cas sur des territoires en mutation

Il s'agira ensuite de conduire des **études de cas approfondies sur des territoires agropastoraux en mutation** afin d'analyser finement les dynamiques en cours, les **logiques d'acteurs** à l'œuvre et les effets des approches de sécurisation et d'aménagement promues par les acteurs au niveau local (organisations socio-professionnelles, collectivités territoriales, projets publics ou privés) ou sous l'effet de la mise en œuvre à plus grande échelle de politiques publiques.

Des contextes illustrant les enjeux tels qu'ils se présentent dans le Nord des pays du Golfe de Guinée sont particulièrement attendus (Bénin, Togo, Côte d'Ivoire, etc.). Les études de cas devront reposer sur l'analyse de la littérature, mais également sur la **collecte et analyse de données empiriques**. Ces expériences seront mises en regard et discutées collectivement dans une optique comparative pour favoriser les **regards croisés entre acteurs des territoires** concernés.

D'un point de vue méthodologique, il est proposé de :

- Prendre comme porte d'entrée l'analyse des **formes sociales d'organisation** autour de l'usage des ressources communes, en mettant en évidence les déterminants et implications socio-politiques de la reconnaissance ou marginalisation par l'Etat et les collectivités territoriales (ou les programmes intervenant sur ces territoires) des systèmes d'autorité qui en assurent la gestion ;
- Analyser les effets des **dispositifs juridiques nationaux**, de leur **traduction opérationnelle** (ou absence de traduction) sur les territoires
- Caractériser les **arrangements négociés localement** sur les espaces pastoraux (ceux qui consolident comme ceux qui remettent en cause l'accès partagé aux ressources et la vocation pastorale des espaces) ;
- Identifier les **initiatives** visant à (i) renforcer les collaborations entre acteurs ; (ii) assurer un accès partagé aux ressources et (iii) préserver l'usage pastoral des espaces. Les expériences probantes comme les expériences non concluantes seront intéressantes à capitaliser afin d'alimenter les réflexions ;
- Identifier les **nouvelles formes de dépossession et/ou recompositions à l'œuvre sur les territoires**, impactant aussi bien les exploitations familiales agricoles que les exploitations familiales agropastorales et pastorales. Il s'agira d'identifier les nouvelles formes de vulnérabilités pour les différents groupes d'acteurs, ainsi que les stratégies déployées par ces acteurs pour y faire face.

### 3.3 Mise en discussion, analyse et synthèse

Le partage de ces études de cas permettra de discuter collectivement, avec les acteurs des territoires étudiés et les membres du Comité, des enjeux clés, questions à se poser et pistes d'action qui pourraient alimenter le dialogue politique.

Il sera demandé en particulier de :

- Produire et mettre en discussion **une synthèse des enjeux** autour de la préservation des usages pastoraux et de la sécurisation des accords sociaux autour de l'usage des ressources agropastorales ;
- Partager les analyses issues des études de cas, en associant à ces présentations et discussions certains acteurs clés des territoires concernés et décideurs/opérateurs publics ;

- Contribuer à faire émerger, à la fin du chantier, les propositions de **pistes d'action et instruments de politiques publiques mobilisables en fonction des contextes et des enjeux sur les ressources**, pour alimenter utilement le dialogue politique dans les pays ;
- **Identifier les expériences dont l'analyse pourrait être approfondie** ou faire l'objet d'un suivi, afin d'apporter des éclairages opérationnels aux questionnements des acteurs stratégiques des politiques foncières des différents pays.

#### 4. Méthodologie

Afin de conduire ce chantier, il sera demandé à l'équipe d'animation de préciser les modalités envisagées pour :

- Faciliter la participation des membres du Comité et de son réseau à l'international aux réflexions à travers l'organisation de réunions collectives (dont l'organisation logistique sera accompagnée par le secrétariat) ;
- Créer un cadre d'échanges réguliers avec le comité de pilotage constitué autour du groupe de référents qui prendra les décisions clés relatives à l'avancement du chantier tout au long de sa mise en œuvre ;
- S'articuler aux travaux existants ou en cours au niveau des partenaires institutionnels du Comité (CILSS, CEDEAO, UEMOA, FAO, etc.) ;
- Faciliter la participation des membres et la mobilisation d'expertise externe en fonction des besoins qui seront identifiés.

La méthodologie proposée par l'équipe d'animation devrait en particulier proposer une démarche spécifique pour :

- Réaliser la revue de la littérature et l'état des lieux ;
- Elaborer un cadre d'analyse des différentes configurations territoriales et de leurs enjeux ;
- Mobiliser des experts contextuels maîtrisant les enjeux des territoires retenus pour la réalisation d'études de cas approfondies (on entend par experts contextuels soit des acteurs de terrain ayant une bonne connaissance des normes pratiques, dotés d'une réflexion critique et d'une capacité d'innovation, soit des chercheurs spécialistes des contextes locaux étudiés) ;
- Valoriser les concepts et terminologies mobilisés par les acteurs des territoires dans les langues locales ;
- Elaborer et valider le document de présentation de ces différentes études de cas (pour une publication dans la collection « Regards sur le foncier ») ;
- Elaborer et valider le document de synthèse et d'analyse qui sera valorisé dans la collection des « Ouvrages collectifs » du Comité ;
- Identifier les autres expériences susceptibles de faire l'objet d'un approfondissement ou d'un suivi.

#### 5. Etapes et livrables attendus

Ce chantier sera conduit en plusieurs étapes :

- Une **étape de lancement** qui se matérialisera à travers l'organisation d'une réunion de démarrage du chantier qui donnera lieu à la présentation de la méthodologie proposée et permettra de constituer le groupe de référents qui suivra le déroulement du chantier aux côtés de l'équipe d'animation ;
- Une **étape de revue de la littérature** et de formalisation du cadre d'analyse des territoires retenus pour la conduite d'études de cas. Une réunion sera programmée avec les membres pour restituer les résultats de ces travaux ;

- Une **étape de travail de terrain** centrée sur la réalisation des études de cas sur les territoires ciblés : cette étape sera marquée par l'organisation de restitutions dans les pays concernés et d'une présentation détaillée de chaque étude de cas aux membres du Comité ;
- Une **étape de rédaction** et de validation des livrables (études de cas publiées dans la Collection « Regards sur le foncier » et ouvrage collectif)
- Une **étape de restitution des résultats** des travaux dans les pays ayant fait l'objet d'études de cas, ainsi qu'au niveau international (format webinaire).

## 6. Profil de l'équipe d'animation et conditions de soumission

L'équipe d'animation du chantier devra comporter un expert principal pouvant :

- Justifier d'une expérience conséquente (au moins 10 ans d'expérience) dans le domaine du foncier et du pastoralisme, notamment sur la problématique des communs ;
- Se prévaloir d'une expérience dans l'animation de réflexions collectives.

Le reste de l'équipe devra être constituée de manière à proposer des experts disposant de compétences pluridisciplinaires et s'appuyer sur des experts contextuels pour la conduite des études de cas.

Cette consultation fait l'objet d'un **appel d'offre restreint** auprès des membres du Comité technique « Foncier et Développement » issus des institutions suivantes : Apess, Cirad, IIED, Iram, IRD, RBM.

Les institutions de cette liste restreinte peuvent se constituer en consortium si elles le souhaitent. Il est également possible de constituer un consortium avec des organisations locales ou nationales implantées dans les pays/territoires proposés pour les études de cas.

Les soumissionnaires sont invités à pré-identifier dans la proposition technique 4 ou 5 études de cas concernant des territoires sur lesquels ils garantissent avoir suffisamment de données sur les contextes et pour lesquels des entretiens complémentaires seront possibles. Il est encouragé de privilégier la diversité, tant géographique que dans les types de configurations territoriales étudiées.

La mission devra se réaliser sur une **période maximale de 12 mois** (de décembre 2025 à décembre 2026). La proposition devra prévoir au moins 4 réunions collectives auxquelles s'ajouteront des réunions avec le groupe de référents. Des restitutions des travaux dans les pays retenus pour les études de cas, ainsi qu'un séminaire de présentation des résultats sont aussi attendus.

L'enveloppe prévue pour conduire ce chantier est de 80 000 €.

Les propositions techniques et financières doivent être adressées **avant le 7 décembre 2025**, en double copie, à l'attention de la Présidence du Comité (AFD et MEAE) et de l'opérateur administratif et financier (E-sud Développement) :

VASSEUR Denis [vasseur@afd.fr](mailto:vasseur@afd.fr)

CEILLIER Anne [ceilliera@afd.fr](mailto:ceilliera@afd.fr)

FAULCONNIER Oscar [oscar.faulconnier@diplomatie.gouv.fr](mailto:oscar.faulconnier@diplomatie.gouv.fr)

LIEWIG Camille [camille.liewig@e-sud.net](mailto:camille.liewig@e-sud.net)

ROUSSE Sylvie [sylvie.rousse@e-sud.net](mailto:sylvie.rousse@e-sud.net)

La Présidence du Comité technique « Foncier et Développement » et le comité de sélection se réuniront en décembre afin d'étudier les offres soumises.

## Annexe 1 : Formulaire de soumission

Les propositions devront au minimum comporter les informations suivantes :

Partie 1 : Commentaires et suggestions sur les termes de référence

Partie 2 : Méthodologie proposée et plan de travail

Partie 3 : CV des experts

Partie 4 : Présentation synthétique des études de cas pré-identifiées

Partie 5 : Offre financière

Ligne budgétaire	Prix unitaire	Quantité	Total (en €)
Honoraires expert principal	EUR	jours	EUR
Honoraire expert 2	EUR	jours	EUR
Honoraires expert 3	EUR	jours	EUR
...	EUR		EUR
Déplacements	EUR		EUR
Per diem	EUR		EUR
Frais de reproduction	EUR		EUR
TOTAL			EUR

## Annexe 2 : Grille d'évaluation des offres

<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Pondération</b>
<b>Qualité de la proposition technique</b>	<b>30</b>
Compréhension et commentaires des TDR	10
Approche méthodologique	10
Plan de travail	10
<b>Qualifications et compétences du personnel clé pour la mission</b>	<b>40</b>
Expert principal	25
Expert(s) mobilisé(s) pour les études de cas	15
<b>Pertinence des études de cas pré-identifiées</b>	<b>20</b>
Diversité géographique et de configuration territoriale	10
Niveau d'information disponible sur ces territoires	10
<b>Note financière</b>	<b>10</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>